



RÉGIONALISATION, CONTRÔLE PARLEMENTAIRE ET BONNE GOUVERNANCE PROVINCIALE AU NORD-KIVU.

Augustin Kahindo MUHESI*

Résumé :

En démocratie, le contrôle parlementaire est le moyen par excellence dont dispose tout parlement pour évaluer la performance de l'action gouvernementale. S'il permet à l'institution parlementaire de comparer les résultats des politiques de l'exécutif, le contrôle parlementaire revêt plusieurs modalités et peut déclencher le cas échéant le chamboulement de l'équipe gouvernementale.

Dans un contexte d'apprentissage démocratique au Nord-Kivu, l'exercice du contrôle parlementaire est phagocyté par une kyrielle de facteurs internes et externes. Cet article les déchiffre dans une vision de consolidation de la régionalisation en République Démocratique du Congo.

Summary :

In democracy, the parliamentary control is the excellent means that disposes any parliament to evaluate the performance of the governmental action. If it allows the parliamentary institution to compare political results of the executive, the parliamentary control reflects several modalities and can at the same time set off a change of the governmental team. In the context of democratic training in the North Kivu, the exercise of the parliamentary control is phagocyted by a kyrial of internal and external factors. This article decodes them in a consolidation vision of regionalization in the Democratic Republic of Congo.

INTRODUCTION

A bien des égards, représenter la nation reste la tâche primordiale de tout parlement. Expliquer les activités et/ ou les choix du parlement aux citoyens, déchiffrer la politique gouvernementale pour plus de compréhension par ces derniers, recueillir et canaliser leurs desiderata auprès des services étatiques compétents, tels sont les attributs de la représentation qu'incarnent les députés. A la lisière de cette mission ontologique, l'institution parlementaire est généralement destinée à assumer un rôle majeur dans l'enracinement des principes démocratiques ; la démocratie étant une construction et une déconstruction perpétuelles. Cette responsabilité assignée au parlement est à situer à trois niveaux de contrôle : interne à l'institution parlementaire, externe : c'est-à-dire à l'égard du gouvernement et/ ou de services de l'Etat dans son ensemble et enfin dans les rapports du parlement et de ses animateurs avec les divers secteurs de la société.

En instituant la régionalisation comme mode de gestion des provinces en République Démocratique du Congo, le législateur et le peuple congolais ont jeté les jalons de la bonne gouvernance provinciale. Répondant ainsi au défi de la mauvaise gouvernance ayant longtemps marqué la gestion de la chose publique aussi bien au niveau de la base qu'au sommet de l'Etat, la constitution du 18 février 2006 crée un gouvernement et un parlement provinciaux.

Si elle confère au gouvernement le pouvoir de gestion administrative, politique et financière, elle confie au parlement provincial le pouvoir de contrôle de l'action du

* Chef de travaux à l'UCG et doctorant en science politique (cotutelle Université de Liège- Université catholique du Graben)

Régionalisation, contrôle parlementaire et bonne gouvernance provinciale au Nord-Kivu

gouvernement provincial. Selon l'article 197 de la constitution du 18/02/2006, ce rôle de contrôle est exercé concurremment avec celui d'organe délibérant de la province lequel lui permet de statuer sur le domaine des compétences constitutionnellement circonscrites.

Cet article n'a pas la prétention d'évaluer l'exercice de toutes ces compétences par le parlement provincial, ce qui serait une gymnastique ardue. Il jette un regard critique sur les usages du contrôle parlementaire au Nord-Kivu. En effet, comme l'écrit Léopold Donfack « S'il ne fait aucun doute que les nouvelles constitutions africaines traduisent, à leur manière, la réception par les constituants des principes universels relatifs à la démocratie et aux droits de l'homme consacrés par les instruments internationaux, la logique des Etats africains ne demeure pas moins une logique de réception, non pas passive, mais active et dynamique de l'Etat de droit. Elle est à la fois réception, réécriture et réappropriation des principes et des valeurs libérales et démocratiques, à l'aune de paramètres purement locaux tenant à l'histoire, à la culture, aux rapports de forces politiques, avec les compromis, ambiguïtés et risques de travestissement que cela comporte : « ubi societas, ubi jus ». C'est que l'Etat de droit suscité et encouragé par la communauté internationale prend corps dans les sociétés africaines ; il en porte les vertus, mais également les travers, et l'on ne peut en saisir la substance sans référence au contexte social. Il importe dès lors de mettre en relief dans cette construction, d'une part l'influence du courant universaliste et, d'autre part, la recherche des solutions endogènes aux problèmes spécifiques qu'induit sa mise en œuvre dans ce continent ».¹

S'inscrivant dans cette logique, cette réflexion est une interrogation sur l'appropriation de la notion de contrôle par les acteurs politiques provinciaux issus de premières élections pluralistes et démocratiques au Nord-Kivu. Elle tente de dégager aussi bien usages du contrôle parlementaire dans la mise sur pied d'un Etat de droit mais également d'en déceler ses entraves dans le parcours de la jeune démocratie congolaise.

Cette étude est à placer dans la grille de lecture de la gouvernementalité. En effet, comme le note Béatrice Hibou, « D'un point de vue méthodologique, la notion de gouvernementalité permet de comprendre une dimension supplémentaire de la privatisation de l'Etat : celle des manières d'être, de comprendre, et non pas seulement d'agir, dans les champs économiques et politiques. [...] L'analyse des situations concrètes (...) enseigne que, pour appréhender et comprendre l'Etat, il est impossible de séparer Etat et pouvoir, Etat et élite dirigeante : autrement dit, pour comprendre l'Etat, il faut comprendre les gens au pouvoir et, tout aussi important leurs jeux, leurs stratégies et leurs pratiques historiques. Cette dépendance mutuelle définit les contours de l'Etat : il est impossible de séparer l'économique du politique, les intérêts privés des intérêts publics, le particulier du général. (...) Ces pratiques d'appropriation deviennent des pratiques politiques, autrement dit, une gouvernementalité à part entière »²

¹ DONFACK, L ; « Bonne gouvernance, Etat de droit et développement Approche critique de la réforme de l'Etat de droit en Afrique » in BELL, S (dir) ; La recherche scientifique et le développement en Afrique idées nomades », Karthala, Paris, 2008, p.190.

² HIBOU , B(dir) ; la privatisation des Etats, Karthala, Paris,1999, p.36.

En effet, ainsi que le note Jean-Claude Combessie « Un choix de méthode s'inscrit dans une stratégie de recherche. On ne peut isoler les méthodes, les abstraire, ni des voies ouvertes par les « intérêts » du chercheur (questions, valeurs, idéologies ou théories orientant ses objectifs) ni des caractéristiques de l'information accessible. Une méthode, guide pour la route, éclaire mais ne décide pas la route. Assurer la *pertinence* d'une méthode ; c'est l'ajuster questions posées et aux informations accessibles »¹

Partant, les questions ci-après constituent les préoccupations majeures :

1. Dans un contexte d'apprentissage démocratique caractérisé par la jeunesse démocratique et portant les stigmates du néopatrimonialisme, comment l'institution parlementaire provinciale a-t-elle usé de son pouvoir de contrôle ?
2. Cet usage de contrôle est-il compatible avec le projet de la bonne gouvernance provinciale ?

La recherche des réponses à ces questions imprime la structuration suivante à ce texte. Les concepts – clés sont revisités pour plus de concision du discours. Ensuite, sont expliqués les facteurs internes et externes qui altèrent la qualité du contrôle parlementaire à l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu.

1. RELIRE LES NOTIONS DE REGIONALISATION ET DE BONNE GOUVERNANCE PROVINCIALE.

Pour autant que les concepts des sciences sociales revêtent des significations variables et évolutives, il importe de préciser l'entendement que ce texte accorde à ceux manipulés dans ces lignes. En effet, ainsi que le soutient Marco Martiniello « Souvent, les concepts développés et utilisés dans les sciences sociales et politiques sont simultanément des objectifs politiques, des éléments des programmes défendus par différentes formations politiques. Ainsi, le même mot se réfère tantôt à une tentative de rendre compte de la réalité observable, de la comprendre ou de l'expliquer, tantôt il est inscrit dans une stratégie visant à modifier cette réalité par l'action politique »²

Commençons par la régionalisation. A la suite de Muhindo Malonga Télésphore, elle est à comprendre ici comme étant « une forme d'organisation du pouvoir dans un Etat unitaire, dans laquelle le pouvoir est partagé entre les organes centraux de l'Etat et des collectivités humaines regroupés en régions ou provinces. Elle doit être nettement distingué du régionalisme au sens presque ethnociste d'exclusion des originaires d'autres provinces. La régionalisation constitutionnelle met l'accent sur la résidence dans une province, bien que certains droits puissent être liés à la nationalité ».³

Au fait, la création des institutions politiques provinciales au Nord-Kivu est une conséquence de cette régionalisation comprise comme octroi des

¹ COMBESSIE, J-C ; La méthode en sociologie, La découverte, 5^{ème} éd, Paris, 2007, p.9.

² MARTINIELLO, M ; La citoyenneté à l'aube du 21^e siècle Questions et enjeux majeurs, Les éditions de l'Université de Liège, Liège, 1999, p.7.

³ MUHINDO MALONGA, T ; Droit constitutionnel et institutions politiques Théorie générale et droit constitutionnel, PUG, Butembo, 2010, p.571.

Régionalisation, contrôle parlementaire et bonne gouvernance provinciale au Nord-Kivu

compétences accrues aux provinces de la République Démocratique du Congo. Le contrôle parlementaire qui est la gamme d'activités telles les enquêtes, les auditions en commissions, les questions écrites ou orales avec ou sans débat, les interpellations pouvant déclencher de motions de censure et/ou de défiance, désormais reconnues aux provinces est à classer dans cette dynamique de régionalisation.

Alors que la régionalisation traduit le démembrement entre Etat central et provinces, la bonne gouvernance englobe concrètement : la participation des citoyens au processus décisionnel, l'Etat de droit, la transparence exigeant la libre circulation de l'information, la réactivité et/ ou la sensibilité, l'orientation sur le consensus, l'équité traduisant les possibilités d'accroissement du bien-être, la responsabilité liant aussi bien les acteurs étatiques et non étatiques, et enfin la vision stratégique qui anime les dirigeants et les administrés.¹

2. LE CONTROLE PARLEMENTAIRE AU NORD-KIVU : UN « TIGRE A PAPIER »² ?

Si de façon globale, le pouvoir financier et législatif ont été faiblement assumés par l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu, des commentaires nourris peuvent être portés sur l'exercice du contrôle parlementaire.

Au-delà de multiples initiatives de recours aux mécanismes de contrôle tels les questions écrites ou orales avec ou sans débat, les auditions en commissions ainsi que les enquêtes parlementaires qui enrichissent le bilan du gouvernement provincial depuis le 18 décembre 2006, il sied de remarquer leurs faibles effets sur le projet d'atteinte de la bonne gouvernance provinciale. Mesurer l'impact des initiatives de contrôle parlementaire sur l'entreprise de bricolage d'une gouvernance plus participative et mieux soucieuse des problèmes vitaux des citoyens, amène à identifier les facteurs internes et externes rendent compte des difficultés d'appropriation de cette exigence au Nord-Kivu.

3. DECHIFFRER LES FACTEURS INTERNES DE LA FAIBLE APPROPRIATION DU CONTROLE PARLEMENTAIRE AU NORD-KIVU.

3.1. Apprendre à Contrôler : les curriculum vitae des députés provinciaux.

Si les législatives provinciales ont doté le parlement provincial de 38 élus et de 4 chefs coutumiers cooptés ; elles n'ont cependant pas tenu compte des aptitudes intellectuelles de ces mandataires. Sans retracer le parcours de chacun d'entre eux, on peut néanmoins remarquer que plus d'une dizaine d'entre eux sont des étudiants inscrits en graduat dans certaines institutions d'enseignement supérieur et universitaire de la ville de Goma. Les détenteurs des diplômes dans le

¹ cfr PNUD, La gouvernance pour l'avenir : démocratie et développement dans les pays les moins avancés, New-york, 2005.

² Cette expression est empruntée à Ngoma Binda et alii ; République Démocratique du Congo Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la III^{ème} République. Une étude d'AfriMAP et Open society initiative for southernen Afrique, Novembre 2010.

domaine des finances et/ ou de la comptabilité ne dépassent pas la dizaine. A cela s'ajoute la faible possibilité d'appel à l'expertise externe dans le ficelage des dossiers de contrôle du gouvernement provincial et/ ou des services publics provinciaux.¹

Outre les 4 députés illettrés que renferme ce parlement provincial, deux autres sont détenteurs de certificat à faible valeur par rapport au diplôme d'Etat. S'il s'appert que ce parlement provincial réunit un nombre assez important des lettrés soit environ 16 licenciés et 6 gradués, il n'est pas cependant établi que tous aient été formés au contrôle des institutions publiques et/ ou politiques.

3.2. La lubrification et la manipulation de la majorité volatile soutenant le gouvernement provincial.

Parvenu au pouvoir comme indépendant issu d'un parti politique à faible score électoral au niveau du parlement provincial (soit 5 députés provinciaux sur les 42 que compte cette institution politique), le gouvernement provincial s'appuie sur une majorité parlementaire conjoncturelle. Si les faveurs politiques et d'autres stratégies de « cadeautage » sont mobilisées pour lubrifier ce « club » d'amis députés, ils lui permettent néanmoins de les manipuler pour contrer les motions ou tentatives des motions diligentées par le parlement provincial. Certains députés provinciaux faisant partie de « ces hommes de course » du gouvernement provincial bénéficient des attributions clientelaires des marchés publics en province. D'autres par contre sont capables de recommander au gouvernement provincial la nomination de leurs proches au sein des différents postes politiques et de la fonction publique provinciale. Il s'agit donc d'une réédition de la « politique du ventre ».

3.3. La discipline et/ou l'indiscipline des élus provinciaux des partis politiques.

A quelques exceptions près, la première législature au Nord-Kivu renseigne que les initiatives de contrôle parlementaire sont contradictoirement instrumentalisées par les partis politiques selon l'appartenance et/ou la non-appartenance du gouverneur de province aux uns ou autres.

Si la motion de censure contre le gouvernement provincial de 2008 a été officiellement soutenu par le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie tel n'a pas été le cas pour le Rassemblement congolais pour la démocratie, mouvement de libération, parti politique auquel appartient le gouverneur de province. En revanche, dans cette arène politique provinciale, les positions officielles des partis politiques ne taillent pas forcément les comportements des élus ressortissant de ces formations politiques. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées à ce propos. De prime abord, la majeure partie de partis politiques seraient jeunes et seraient caractérisés par un déficit idéologique tant des leaders que des militants. Ensuite, outre le fait que certains partis politiques auraient aligné des candidats à fidélité politique discutable, certains d'entre eux une fois élus privilégieraient plus l'atteinte des intérêts privés au détriment des logiques collectives des organisations politiques.

¹ Nos enquêtes auprès de députés et ministres provinciaux du Nord-Kivu.

3.4. *Du déficit idéologique à la politique du ventre.*

Au-delà des discours mielleux brandis durant la campagne électorale par la plupart des députés formant l'actuelle Assemblée provinciale, nombreux sont ceux qui, hormis quelques cas, ont saisi cette nouvelle position politique en vue d'accumuler des moyens financiers aussi bien légalement qu'illégalement. Si officiellement les émoluments des députés provinciaux oscillent entre 3500 dollars et 4000 dollars américains, ce qui, dans un pays « sous-développé » comme la République démocratique du Congo dépasse largement le panier du citoyen ordinaire qui vit d'un dollar américain par jour, certains élus profitent de leurs emplacements dans l'univers politique provincial en vue de remplir les poches et de fabriquer la clientèle politique. Partant, même s'il est difficile d'inférer que les initiatives de contrôle parlementaire sont mues par des rationalités et avidités financières des « motionnaires », on peut néanmoins avancer l'hypothèse de marchandisation de ces occasions. Les animateurs des institutions devant subir le contrôle s'organiseraient non seulement en vue de fidéliser les députés acquis au maintien des autorités ciblées, mais aussi usent des sommes d'argent et d'autres promesses politiques pour acheter quelques –uns des « motionnaires ». En outre comme l'a écrit Aboya Endong : « Une fois élus, ces parlementaires se soucient généralement plus de leurs relations avec l'exécutif qu'avec leurs électeurs. Par la suite ils cessent même d'être les représentants du peuple pour devenir des hommes d'affaires. Comme tels, ils se préoccupent davantage de ce qui peut faire prospérer ces affaires, les parlementaires ne se préoccupent que de leur réélection. Leur attention et leur action sont tendues vers un objectif. Ils se rangeront ainsi toujours du côté où cette réélection peut être assurée. Surtout que cette notion d'élu, au service et à la défense de ceux qui lui ont permis d'obtenir un siège au parlement, n'est pas encore entrée dans les mœurs politiques, ni les élus ni des électeurs ».¹

En temps normal dans le fonctionnement du parlement provincial, il est arrivé que certains députés provinciaux utilisent leur proximité avec l'exécutif provincial peser dans l'attribution des marchés publics aux amis d'affaires moyennant des commissions préalablement négociées à huit clos.

Au fait, avec l'expérimentation de la démocratie au niveau des provinces se développe plus de nouvelles stratégies de « broutage » des fonds publics que des pratiques allant dans le sens de l'instauration de la transparence dans la gestion de la chose publique.

3.5. *La faible réceptivité du contrôle par les membres du gouvernement provincial et/ou des responsables des services publics provinciaux.*

Par-delà la sanction négative qui peut résulter du contrôle parlementaire, il peut aussi déclencher des conséquences bénéfiques pour la santé des institutions concernées. Cependant, les institutions ne valent rien sans les hommes qui les administrent, le rôle du contrôle ne dépend de la manière dont il est

¹ ENDONG, A ,M ; « Parti administratif, transitions démocratiques et patrimonialisme en Afrique noire francophone » in BELL,S ; La recherche scientifique et le développement en Afrique, Karthala, Paris, 2008, p.233.

intériorisé par les acteurs en place. Au Nord-Kivu, la vie des nouvelles institutions politiques et ainsi que les comportements des acteurs politiques actuels montrent soit que les initiatives de contrôle ont été diligentées dans une logique de sanction négative si bien qu'elles ont été accueillies d'emblée comme des opérations de chasse à l'homme. Partant des stratégies machiavéliques allant dans la logique de contrer ces actions ont été follement aiguisées.

En outre, des expéditions punitives visant à régler des comptes à certains députés motionnaires ont été machinées par le camp du gouverneur de province. Ainsi, évoque-t-on à titre d'exemple la motion rédigée par les députés issus des Forces du renouveau, plate-forme dont appartient le parti du gouverneur de province, contre certains membres du bureau permanent de l'Assemblée provinciale pour la plupart militants du Mouvement social pour le renouveau et du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie. Mais comme dans la famille politique du gouverneur, la protection en termes de conservation des sièges semble avoir primé sur l'examen approfondi des allégations pesant sur ces députés dans leurs groupes parlementaires. D'où le scénario d'un jeu à somme nulle.

3.6. *Calculs politiques, manipulation ethnique et intoxication des militants.*

Depuis l'indépendance de la République Démocratique du Congo, le Nord-Kivu plus que d'autres provinces de ce pays, est rongé par des crispations identitaires lesquelles ont été exploitées ces dernières décennies par certains acteurs politiques comme alibi de lancement des rébellions armées.

Au-delà de la tenue de premières élections pluralistes et démocratiques sur toute l'étendue du Nord-Kivu, la vie politique y restée dominée par des calculs politiques reposant sur des fibres ethniques. A la veille des élections du gouverneur de province, on a attendu certains acteurs politiques affirmer : « Au Nord-Kivu, ce que les nandes veulent, Dieu le veut ». Cette boutade simple insinuait l'idée de la forte représentation des nandes au sein du parlement provincial. L'hypothèse d'un vote ethnique y était avancée.

En effet, même s'il est difficile d'affirmer que l'actuel gouverneur de province doit sa victoire au soutien des députés nandes, on peut néanmoins noter la construction d'un discours ethnique et protecteur faisant à effrayer les députés nandes lors de deux périodes cruciales des motions de censure contre le gouvernement provincial. Les arguments brandis et circulant dans l'espace nande, sont coulés comme suit : « Si vous faites partir le gouverneur, qui d'autre proposez-vous ? N'entrevoyez-vous pas à travers ces motions, un jeu visant à placer un non nande à la tête de la province dont vous êtes pourtant majoritaires ? ».¹ En effet, même si l'on peut s'interroger sur l'intériorisation de ce message identitaire par les députés nandes, on peut cependant évoquer deux constats. Le premier est lié aux pressions qu'exercent régulièrement les représentants du « kyahanda » sur les députés nandes pendant ces motions. Elles sont articulées dans la rationalité de la défense d'un pouvoir nande contre des convoitises d'autres ethnies du Nord-Kivu. Le second est lié au témoignage d'un

¹Cfr Entretiens avec 24 députés provinciaux au mois d'Août 2010.

Régionalisation, contrôle parlementaire et bonne gouvernance provinciale au Nord-Kivu

chef coutumier nande coopté à l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu qui atteste n'avoir pas soutenu la motion de 2009 car l'actuel gouverneur de province étant originaire de sa collectivité et ne sachant pas qui d'autre était proposé pour lui succéder en cas d'éviction du précité.

A ces discours identitaires que ne sont rien d'autres que les reproductions d'une panoplie d'autres pratiques à connotations ethniques dans la vie politique provinciale et participant à l'inhibition du contrôle parlementaire, s'ajoutent la manipulation des militants et de quelques journalistes.

Bien que leur impact soit discutable, au Nord-Kivu, la tenue des plénières consacrées à l'interpellation du gouverneur ont coïncidé avec le financement des marches de soutien des militants de son parti politique, notamment à Butembo et à Goma. Certains médias officiels et privés ayant reçu des fonds sous le maquillage d'aides en carburant se sont érigés en espaces de diabolisation des députés motionnaires.

Sans prétendre épuiser l'examen de facteurs internes dont les lignes susmentionnées ne constituent qu'une ébauche ayant pour ambition de la provocation des études plus fouillées, il importe de cogiter sur des dimensions externes de la fragilité du contrôle parlementaire au Nord-Kivu.

4. DECRYPTER LES FACTEURS EXTERNES DE L'AFFAIBLISSEMENT DU CONTRÔLE PARLEMENTAIRE AU NORD-KIVU.

A tout prendre, il s'agit principalement des attitudes ambiguës des directoires nationaux des partis politiques, des injonctions personnelles des personnalités politiques de la capitale et de la faible audience de la société civile provinciale.

4.1. Les attitudes ambiguës des directoires nationaux des partis politiques.

Les initiatives de contrôle ont suscité des agitations dans les directoires nationaux des partis politiques. De façon globale, ces dernières se révèlent contradictoires car variant au gré des intérêts des familles politiques et/ ou de certaines personnalités politiques.

Si pour le Rassemblement congolais pour la démocratie/mouvement de libération (RCD/KML), toute entreprise d'éviction du gouverneur actuel est un *casus belli*, tel n'est pas le cas pour le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie et le Mouvement social pour le renouveau qui considèrent son accession au trône comme un hasard ayant déjoué les calculs arithmétiques et politiques. En effet, quand bien même correctement représentés à l'Assemblée provinciale, le candidat-gouverneur du Mouvement social pour le renouveau s'est vu battre par « un indépendant du RCD/KML », laquelle réussit actuellement à encadrer en termes d'octroi d'emploi plusieurs militants ex-rebelles de son parti dans différentes administrations provinciales. Incarnant de ce fait la présence politique de sa famille politique au Nord-Kivu, ce gouverneur jouit de l'appui des militants du RCD/KML, parti

politique très faiblement représenté dans d'autres provinces et qui se targue d'avoir un droit de « propriété » sur le Nord-Kivu en général et le Grand-Nord en particulier. De ce jeu des directoires des partis politiques, il ressort que c'est soit la conservation du pouvoir tour azimuth soit la conquête du pouvoir qui prévaut plus que sur le nettoyage de la gestion publique provinciale.

4.2. Les pièges des injonctions de certaines personnalités politiques du sommet de l'Etat et lecture partisane des mots d'ordre.

Dans l'univers politique congolais, il est fréquent que les points de vue des individus priment sur ceux des positions affichées des formations politiques. En effet, à quelques exceptions près, les partis politiques congolais sont révélateurs d'une image ambivalente : leur façade extérieure est celle des partis politiques classiques mais leur logique fonctionnelle est personnalisée. Ils sont des entreprises privées orientées plus vers la défense des intérêts des cliques que la défense des options idéologiques. En plus, dans la plupart des cas, la communication politique interne au sein de « ces partis politiques privatisés » repose sur la rumeur et les sputations.

Si nombreux députés reconnaissent avoir reçu des mots d'ordre d'abandon et/ ou d'activation des motions contre le gouvernement provincial, nombreux sont également ceux qui fustigent l'imbroglie entretenu autour des positions officielles de leurs leaders politiques. Ces dernières ont été construites et/ou déconstruites selon la situation des acteurs politiques provinciaux. Cette situation a été favorisée par les fissures qui émaillent certaines familles politiques en province où quelques groupes parlementaires et/ ou fédérations provinciales demeurent fragiles pour plusieurs raisons notamment : le déficit démocratique et la politique du ventre.

Ainsi il est possible d'avancer que la récente révision constitutionnelle qui octroie au président de la République, en plus du pouvoir de dissolution des Assemblées provinciales, le pouvoir de révocation du gouverneur de province en cas de crise persistante (dont les indicateurs ne sont pas clairement identifiés), courent le risque d'impacter négativement sur la qualité du contrôle parlementaire.

Aussi, une menace pèse sur le chemin d'instauration de la bonne gouvernance provinciale au Nord-Kivu. Suite au classement sans suite de deux motions de censure contre le gouvernement provincial et de la négligence de recommandations par le gouvernement provincial, les citoyens ont l'impression que les initiatives de contrôle parlementaire sont plus des scènes de théâtre que des actions politiques pouvant instaurer la bonne gouvernance provinciale.

En effet, Eboya Endong, « (...) la fonction de contrôle de la plupart des parlements africains est microcéphale. Le contrôle parlementaire revêt une importance particulière principalement quand il s'agit du budget. La faiblesse institutionnelle des parlements, dont les services comptent au mieux quelques dizaines de professionnels, et de leurs commissions, les empêche de bien contrôler ce que fait un gouvernement servi par des milliers de fonctionnaires. La faiblesse ou le manque de coopération des institutions auxiliaires rendent également difficile la participation du parlement à l'heure de formuler, exécuter et évaluer les politiques publiques. (...) En clair, malgré la transition démocratique, les parlements africains

Régionalisation, contrôle parlementaire et bonne gouvernance provinciale au Nord-Kivu

sont sous le contrôle politique des différents partis administratifs. Ce qui conforte le poids du patrimonialisme sur le déséquilibre des pouvoirs constitutionnels.¹ »

4.3. La faible audience de la société civile du Nord-Kivu.

Si on peut noter quelques déclarations des présidents des coordinations des structures de la société civile et quelques actions des ONG, ces dernières semblent avoir été peu écoutées par les opérateurs politiques. Deux facteurs sont visiblement à la base de ce faible impact des appels de la société civile. A y regarder de plus près, la société civile du Nord-Kivu est laminée par une longue crise de légitimité de ses dirigeants et est à proie à une lente scission si des remèdes ne sont pas envisagés. En plus, elle n'est pas plus exemptée par la politique du ventre et l'ethnicité que les nouvelles institutions politiques provinciales. En somme, à l'instar de jeunes institutions politiques provinciales, la démocratie est à y consolider, le leadership est à y forger, le contrôle comme « système de vérification ayant pour but de s'assurer de l'exécution d'un travail, d'en déceler les erreurs, d'y apporter des solutions et de comparer les résultats obtenus avec les objectifs visés (...) »², est à y promouvoir.

Au total, tels sont les facteurs internes et externes qui gênent le contrôle parlementaire au sein de nouvelles institutions politiques provinciales au Nord-Kivu. Un travail de réflexion est à entreprendre en vue d'ébaucher des mécanismes susceptibles de contrer progressivement ces obstacles enfin qu'émerge progressivement la bonne gouvernance provinciale au Nord-Kivu.

CONCLUSION

L'appropriation locale de la notion de contrôle parlementaire au Nord-Kivu est un creuset des leçons que l'affirmation d'Outtara sur les Etats d'Afrique subsaharienne traduit assez fidèlement. En effet, soutient ce dernier, « Si l'organisation des élections et la mise en place d'institutions et de structures décentralisées sont, aujourd'hui, un acquis pour ces Etats, beaucoup reste à faire, notamment dans la compréhension des enjeux de ce processus et de la participation effective des citoyens à la gestion de leurs collectivités »³

A l'issue de plus de 4 ans de mise en route de la régionalisation, le bilan du parlement provincial du Nord-Kivu à l'instar d'autres provinces de la République Démocratique du Congo est mitigé surtout en ce qui concerne l'enracinement de la bonne gouvernance provinciale.

Les facteurs internes relatifs à la composition du parlement (Inexpérience et avidité des élus, prédominance et mots d'ordre de l'AMP, attaches institutionnelles et

¹ ABOYA ENDONG, M ; « Parti administratif, transitions démocratiques et patrimonialisme en Afrique noire francophone » in BELL, S ; La recherche scientifique et le développement en Afrique, Karthala, Paris, 2008, p.231-233.

² BOUCHARD, P& VERINA, S ; « L'administration publique : un univers inconnu » in LABELLE, G& OLIVIER, L& VENIZA, S ;S(dir) ; Introduction critique à la science politique, Chenelière, Montréal, 1996 ; p .156.

³ OUATTARA, S ; Gouvernance et libertés locales Pour une reconnaissance de l'Afrique, Karthala, Paris, 2007, p.225.

politiques des députés, cynisme du gouvernement provincial...) renforcent l'immixtion des états-majors nationaux des partis politiques, de groupes ethniques ainsi que la pesanteur des certains acteurs politiques provinciaux et nationaux dans la neutralisation du contrôle parlementaire.

Si des initiatives de contrôle parlementaire sont prises, elles se soldent par des querelles et des positionnements politiques en passant par l'enrichissement financier des certains députés. Si bien que les plénières consacrées aux auditions des rapports de contrôle parlementaire ne sont rien d'autres que des scènes de théâtres auxquels se livrent députés provinciaux et membres du gouvernement provincial. Il est arrivé que certaines familles parlementaires précipitent la question orale sans débat dans une stratégie d'évitement d'une question orale avec débat.

En plus du pouvoir de dissolution des assemblées provinciales dont dispose le président de la République en vertu de la loi sur la libre administration des provinces l'octroi à ce dernier du pouvoir de révocation du gouverneur de province par la récente révision constitutionnelle suscite de sérieux doutes sur les lendemains du projet d'instauration de la bonne gouvernance provinciale.

Cependant, au stade actuel, il importe de noter que si le projet de bonne gouvernance provinciale est entravé d'en haut, deux acteurs clés peuvent déverrouiller ces blocages d'en bas : les électeurs qui seront appelés prochainement aux urnes et les acteurs des sociétés civiles.

Premièrement dans l'attente de Bernard Manin, un de quatre principes qui fondent les régimes représentatifs est le fait que « Les gouvernants sont désignés par élections à intervalles réguliers ».¹ A ce sujet les prochaines échéances électorales devraient constituer des opportunités importantes de sanction des élus à tous les niveaux. A ce niveau, le « vote-bouffe », pour reprendre l'expression de Richard Banégas, est moins souhaitable dans un projet de bonne gouvernance provinciale.

Des ONG de la société civile organisent régulièrement des séances d'audience publique et/ ou de dialogue social. Il s'agit des journées d'échange au cours desquelles les élus et/ les gouvernent expliquent leurs politiques relatives à divers domaines aux acteurs de la société civile et à tout citoyen préoccupés par l'information politique. Privilégiant le débat entre gouvernants et gouvernés, ces espaces sont significatifs dans un processus de (ré) invention de la gouvernance démocratique au Nord-Kivu.

¹ MANIN, B ; Principes du gouvernement représentatif, Flammarion, Paris, 1995,p.17.

BIBLIOGRAPHIE

1. BELL , S ; La recherche scientifique et le développement en Afrique, Karthala, Paris, 2008,p.231-233.
2. COMBESSIE , J-C ;La méthode en sociologie, La découverte, 5ème éd, Paris,2007.
3. HIBOU , B(dir) ; la privatisation des Etats, Karthala, Paris,1999.
4. LABELLE, G& OLIVIER, L& VENIZA, S ;S(dir) ; Introduction critique à la science politique, Chenelière, Montréal, 1996 .
5. MALONGA, M-T ; Droit constitutionnel et institutions politiques Théorie générale et droit constitutionnel, PUG, Butembo, 2010.
6. MANIN, B ; Principes du gouvernement représentatif, Flammarion, Paris, 1995.
7. MARTINIELLO, M ; La citoyenneté à l'aube du 21e siècle Questions et enjeux majeurs, Les éditions de l'Université de Liège, Liège, 1999.
8. OUATTARA, S ; Gouvernance et libertés locales Pour une reconnaissance de l'Afrique, Karthala, Paris, 2007.
9. PNUD, La gouvernance pour l'avenir : démocratie et développement dans les pays les moins avancés, New-york, 2005.